



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2009

La Banque Postale signe une convention de partenariat avec l'Union des auto-entrepreneurs

Sous le haut patronage d'Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, Patrick Werner, Président du directoire de La Banque Postale et François Hurel, Président de l'Union des auto-entrepreneurs **ont signé ce jour une convention de partenariat pour soutenir activement les auto-entrepreneurs.**

La Banque Postale et l'Union des auto-entrepreneurs s'engagent à promouvoir le régime de l'auto-entrepreneur.

A travers ce partenariat, La Banque Postale invitera ses clients à adhérer à l'union des auto-entrepreneurs afin qu'ils puissent bénéficier de ses conseils et de ses services. Elle renforce ainsi son engagement en faveur des auto-entrepreneurs dans le cadre du protocole de partenariat signé le 4 février 2009 avec l'État et qui vise à accompagner tous les auto-entrepreneurs en leur proposant une offre de produits et de services bancaires adaptée à leurs besoins.

L'Union des Auto-Entrepreneurs, association loi 1901, a été créée pour promouvoir, représenter et défendre le régime des auto-entrepreneurs et élaborer des propositions susceptibles de le faire évoluer favorablement. L'Union s'engage également à proposer des services techniques aux auto-entrepreneurs notamment pour les aider dans des domaines aussi variés que la formation, la professionnalisation, l'assurance, les services financiers, la communication, etc.

Depuis le 1^{er} avril, La Banque Postale mobilise l'ensemble de ses canaux de distribution afin d'accueillir, accompagner et conseiller au mieux les auto-entrepreneurs et leur proposer, à des tarifs compétitifs, des solutions bancaires simples, nécessaires à la création et au développement des activités des auto-entrepreneurs. Pour le lancement de son offre, La Banque Postale accorde, pour toute souscription avant fin septembre 2009, **la gratuité des frais de tenue de compte et des services de banque en ligne jusqu'au 31 décembre 2009.** Cette gamme de produits et de services adaptée permettant aux auto-entrepreneurs de démarrer simplement leur activité **sera progressivement déployée sur l'ensemble des canaux de distribution de la Banque, à savoir, par téléphone au 0 820 826 826 (0,12 Euro/minute), sur le site Internet www.labanquepostale.fr et auprès des 10 000 conseillers en bureaux de poste.**

Au dernier trimestre, l'offre de La Banque Postale sera enrichie d'autres produits et services de la Banque, mais également du Courrier et du Colis.

Banque principale de plus de 9 millions de clients, La Banque Postale compte parmi ses clients de futurs créateurs d'entreprise, qu'elle souhaite accompagner dans cette démarche. Avec plus de 370 000 associations, 80 000 TPE, commerçants et professions libérales, 13 000 PME, et 2 000 administrations et grandes entreprises qui lui font aujourd'hui confiance, **La Banque Postale occupe une place significative sur le marché des personnes morales.**



* *
*

La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

La Banque Postale c'est :

- 4,815 milliards d'euros de PNB
- 11,2 millions de comptes courants postaux
- 9,53 millions de clients en banque principale
- 480 000 clients Entreprises, Collectivités et Associations
- 5 191 Dab/Gab en France
- 270,6 milliards d'euros d'encours clientèle
- Plus de 6 millions de cartes bancaires, soit 11 % du marché
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2008

Contacts presse :

Presse écrite :

Mouna Aoun

Tél. : 01 55 44 22 39 – Fax : 01 55 44 22 62
mouna.aoun@laposte.fr

Presse audio-visuelle :

Jacques Gourier

Tél. : 01 55 44 22 43 – Fax : 01 55 44 22 62
jacques.gourier@laposte.fr

L'accueil et l'accompagnement de l'auto-entrepreneur à La Banque Postale

En signant un protocole de partenariat le 4 février 2009 avec l'État, représenté par Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, La Banque Postale, représentée Patrick Werner, s'est engagée à **accueillir et accompagner les auto-entrepreneurs qui désirent se lancer dans l'aventure en leur proposant une offre bancaire adaptée.**

La Banque Postale aux couleurs des auto-entrepreneurs

Les bureaux de poste seront progressivement habillés aux couleurs des auto-entrepreneurs avec une signalétique intérieure. La Poste diffusera dans 1 600 bureaux de Poste un film « Devenir auto-entrepreneur » qui sera vu chaque jour par quelque 300 000 personnes.

L'auto-entrepreneur sera mis en avant sur le site www.labanquepostale.fr avec des flash, un bandeau sur l'espace consultation de compte, une rubrique dédiée « auto-entrepreneur », etc.

Une offre adaptée aux besoins et spécificités des auto-entrepreneurs

Après avoir adhéré au régime de l'auto-entrepreneur via le site dédié mis en ligne par le ministère (www.lautoentrepreneur.fr), chaque auto-entrepreneur peut bénéficier de l'offre de La Banque Postale et de conseils bancaires adaptés.

L'offre de La Banque Postale, comprend, à des tarifs compétitifs, des solutions bancaires simples, nécessaires à la création et au développement des activités des auto-entrepreneurs, à savoir :

- un compte courant professionnel ;
- un accès aux services de banque en ligne ;
- une carte de paiement Mastercard à débit immédiat et un chéquier ;
- une assurance des moyens de paiement professionnels ;
- une facilité de caisse, à tout auto-entrepreneur qui en fait la demande, dans la limite de 1 000 Euros et sous réserve d'éligibilité.

A cela, s'ajoute la « Carte Pro » de L'Enseigne La Poste offrant des services facilitant le quotidien en permettant l'accès direct à l'« espace Pro » et la commande à distance de ses produits courrier colis sur le site www.monbureaupostale.fr

La Banque Postale mobilise l'ensemble de ses canaux

La Banque Postale mobilise tous ses canaux de distribution pour soutenir les auto-entrepreneurs :

- Le numéro de téléphone « Contact Entreprises » (0 820 826 826 ; 0,12 Euro TTC / minute) pour souscrire à distance, l'offre de la banque ;
- L'accueil des auto-entrepreneurs sera également assuré en bureau de poste par les conseillers bancaires et les guichets « pro », pour souscrire à l'offre de la banque et obtenir la « carte Pro ».
- Le site de la Banque, www.labanquepostale.fr pour obtenir toutes les informations relatives au régime de l'auto-entrepreneur (lien direct au site www.lautoentrepreneur.fr), ainsi que toutes les informations et modalités de souscription à l'offre de La Banque Postale.